

**DELIBERATION N° 05/5-54
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 juin 2005**

OBJET

**CREATION D'EMPLOIS
REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-54 présenté par le Député-Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité figurant à l'annexe jointe.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **1 JUL. 2005**

LE DEPUTE-MAIRE

Le Maire Paul VICTORIA

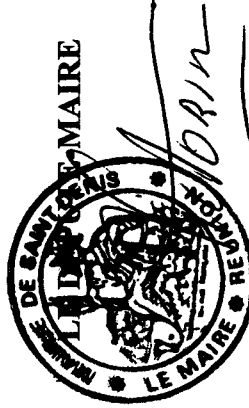
**CREATION D'EMPLOIS
REPOUNDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE
POUR L'ANNEE 2005**

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
ILLUMINATIONS DE LA VILLE POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE	DIRECTION DES MOYENS LOGISTIQUES - SERVICE DES FETES	2	MONTAGE ET DEMONTAGE DES ILLUMINATIONS	CANDIDAT DE NIVEAU V EN ELECTRICITE OU SUFFISANT DANS CE DOMAINE	ENTRE 1 162,01 ET 1 427,00 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
« VILLAGE DE NOËL »	DIRECTION TECHNIQUE DE PROXIMITE	10	OUVRIERS POLYVALENTS TRAVAILLANT AU NETTOYAGE DES STANDS : travaux de maçonnerie, de peinture, de soudure et d'entretien de bâtiment	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS LES TRAVAUX CITES	ENTRE 1 162,01 ET 1 427,00 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
MANIFESTATIONS DIVERSES PROGRAMMEES PAR LA VILLE	SERVICE ELECTRICITE	2	TRAVAUX D'ELECTRICITE	CANDIDAT DE NIVEAU V EN ELECTRICITE OU SUFFISANT DANS CE DOMAINE	ENTRE 1 162,01 ET 1 427,00 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	DIRECTION DES MOYENS LOGISTIQUES - SERVICE DES FETES	2	INTERVENTIONS EN PAVOISEMENT ET SUR LES LUMIERES SCENIQUES MONTAGE DES ILLUMINATIONS	CANDIDAT DE NIVEAU V EN ELECTRICITE OU SUFFISANT DANS CE DOMAINE	ENTRE 1 162,01 ET 1 427,00 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
OPERATION VACANCES D'ETE : PLAGE PLUS LARGE D'OUVERTURE AU PUBLIC DES PISCINES MUNICIPALES	DIRECTION DE LA PROMOTION DU SPORT	3	SAUVETEURS AQUATIQUES pour compléter le dispositif de surveillance des piscines compte tenu de l'augmentation de la fréquentation et du rallongement des horaires lors de la période considérée	BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE	ENTRE 1 162,01 ET 1 427,00 € BRUTS MENSUELS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT

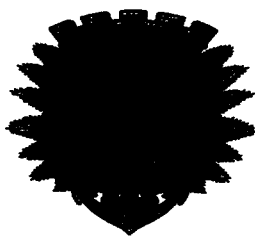
**CREATION D'EMPLOIS
REPOUNDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE
POUR L'ANNEE 2005**

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SPORTIVE DE LA VILLE ET PROMOTION DU SPORT	DIRECTION DE LA PROMOTION DU SPORT	7	ANIMATEURS SPORTIFS chargés de l'enseignement d'activités sportives diverses auprès des scolaires et du public	BREVET FEDERAL AU MINIMUM	ENTRE 14,74 ET 22,26 € BRUTS DE L'HEURE EN FONCTION DU DIPLOME DETENU PAR LE CANDIDAT
ET MISE EN PLACE DE L'APPEL D'OFFRES RESTRUCTURATION SECURITE GARDIENNAGE	DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE	1	CHARGE DU SUIVI ET DE LA MISE EN PLACE DE LA RESTRUCTURATION DU SERVICE GARDIENNAGE auprès du Directeur de la Prévention et de la Sécurité	BAC + 2 AU MINIMUM	1 619,96 € BRUTS MENSUEL

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 24 juin 2005
et annexé à la Délibération n° 05/5-54



René-Paul VICTORIA



Soutien de SAINT-DENIS DE LA REUNION
à la candidature de PARIS
pour l'organisation
des JEUX OLYMPIQUES DE 2012

La candidature de PARIS à l'organisation des JEUX OLYMPIQUES DE 2012 bénéficie à ce jour de l'adhésion massive de tous les acteurs concernés, tant au plan national que régional et local. Le 6 juillet 2005, à Singapour, le Comité International Olympique désignera la ville d'accueil des JEUX de la XXXème OLYMPIADE en 2012. Partout EN FRANCE, ce défi recueille un véritable engouement auprès du public et suscite une exceptionnelle mobilisation pour soutenir « PARIS 2012 ».

Ainsi, l'Association des Maires de France a déjà remis à Monsieur Jean François LAMOUR, Ministre de la Jeunesse et des Sports, plus de sept mille Délibérations prises par les Communes les plus diverses.

A LA REUNION, le Comité Régional Olympique et Sportif a, le 6 juin 2005, lancé officiellement une campagne de soutien auprès de tous les partenaires concernés, afin que l'Ile y apporte également sa contribution en tant que Département d'Outre-Mer.

Considérant les valeurs humaines, sportives, éducatives et citoyennes véhiculées par l'idéal olympique ;

Considérant le rayonnement du sport réunionnais en général, et dionysien en particulier, tant au plan national qu'international avec en mémoire, lors des derniers Jeux Olympiques d'Athènes en 2004, la consécration de Jackson RICHARDSON en tant que porte-drapeau de la Délégation Française, et la présence de nos deux représentants dionysiens (Daniel NARCISSE et Joanny MADEN) ;

Considérant l'engouement des Dionysiennes et des Dionysiens pour la pratique sportive, le dynamisme de notre tissu associatif et l'évolution croissante des résultats de nos clubs au sein de l'élite régionale ;

Considérant les orientations de la Municipalité en matière sportive, tant au niveau de l'effort de construction et de mise aux normes, qu'en matière de développement et de diversification des pratiques sportives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DENIS DE LA REUNION DECIDE D'APPORTER SON SOUTIEN TOTAL A LA CANDIDATURE DE PARIS POUR L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES DE 2012.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 1 JUL. 2005



René-Paul VICTORIA